

CDE MANCHE

ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE

Assemblée Générale du Jeudi 21 octobre 2021

L'Assemblée générale modificative des statuts s'est tenue le 21 octobre 2021. Le scrutin se déroulait intégralement par voie électronique.

Les membres de l'Assemblée générale, membres actifs du CDE MANCHE au 31 août 2021 ont été régulièrement convoqués.

L'ordre du jour était le suivant :

Adoption des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Départemental d'Équitation.

	En nombre de votants	En nombre de voix
Inscrits	57	663
Quorum	15	166
Votants	8	129

Le quorum d'au moins le quart des voix portées par le quart des membres de l'Assemblée générale n'ayant pas été atteint l'Assemblée générale ne peut pas délibérer.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Il est dressé le présent procès-verbal de carence de la réunion, signé par le Président du CDE MANCHE et approuvé par la Secrétaire générale de la Fédération Française d'Équitation.

A, le 21 octobre 2021



Marie-Laure DEUQUET
Secrétaire générale de la FFE

Le Président du CDE
MANCHE